

## Centre d'hébergement « Loryhan »

Rue de Châteaumont, 50

6833 BOTASSART ( Ucimont - BOUILLON )

**Réservation : Cynthia et Thierry VANDEPLAS**

**Rue de Châteaumont, 50**

**6833 BOTASSART SUR SEMOIS**

**061 / 65 60 05 - 0496 / 53 94 81**

### Concerne OPTION de LOCATION

Bonjour,

Veillez trouver un petit feuillet vous présentant notre gîte de Botassart, ainsi que les contrats de location.

En cas d'intérêt, merci de compléter les informations aux endroits **surlignés** et de nous renvoyer un exemplaire du contrat, **signé des 2 côtés**, par vos soins.

La réservation sera effective dès que nous serons en possession du dit contrat et de l'acompte demandé ( dans les 10 jours qui suivent la demande ).

Bien entendu, n'hésitez cependant pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire pour un futur séjour.

Le responsable, **Thierry VANDEPLAS**

° veuillez prendre bonne note du message suivant :

.....  
.....  
.....

Compte 132-5064154-19

e-mail : [thierry@coalanet.org](mailto:thierry@coalanet.org) site web : <http://www.coaluxembourg.net>

## Le bâtiment se compose de :



- une salle d'une capacité de 50 personnes assises
- une cuisine entièrement équipée avec congélateur
- un espace repos avec coin-salon
- un espace détente avec feu à cassette
- un espace-jeux ( enfants )
  
- un bloc sanitaire de 4 douches individuelles
- un autre bloc sanitaire de 2 douches individuelles
- un bloc toilettes
- une buanderie
- un espace de rangement vestiaire
  
- 1 chambre de 8 lits
- 4 chambres de 6 lits
- 2 chambres de 4 lits
- 2 chambres de 2 lits
- une salle de bain avec baignoire
- une toilette et une douche à chaque niveau
  
- espace -jeux ( jardin de 1ha) clôturé et sécurisé
- barbecue, bac à sable, meubles de jardin
- bois publics à 500 m, nombreuses promenades
- la Semois à 150 m ( site du Tombeau du Géant )
- restaurant à 750 m, parking aisé

La province du **Luxembourg** est située au sud-est de la Belgique.

C'est la plus grande province belge avec ses 4 400 km<sup>2</sup> de superficie, dont près de la moitié est recouverte de forêts.

En revanche, elle ne compte que 240 500 habitants, ce qui représente une densité de 55 habitants par km<sup>2</sup>, la moyenne de la Belgique étant de 322...

Village remarquable par divers points de vue sur la Semois, dont le célèbre et légendaire « Tombeau du Géant », Botassart-sur-Semois présente un intérêt architectural, esthétique et historique pour l'ensemble formé par l'ancienne ferme château, ses dépendances, son parc, la petite chapelle du début du **XVIIe** siècle et ses sobres maisons ardennaises.



Le présent feuillet a pour seule ambition de vous présenter un avant-goût des principales curiosités et particularités des divers villages de notre région, en vous donnant, nous l'espérons, l'envie d'en connaître plus au travers de nombreuses promenades.

Vous trouverez davantage de renseignements sur Botassart et sa région, à partir de l'imposante documentation que nous mettrons à votre disposition sur place ou en allant visiter le site internet de la commune de Bouillon à l'adresse [www.bouillon.be](http://www.bouillon.be)

Avec sa quarantaine de maisons, Botassart repose dans une vallée spacieuse formée par les versants opposés et doucement inclinés de deux hauts plateaux.

Botassart fait partie intégrale de la commune de Bouillon, baptisée la Perle de la Semois, sans conteste la ville touristique la plus importante et la plus attrayante de la Vallée de la Semois.

Le Géant et la légende qu'il a inspirée vous emmèneront dans des promenades balisées de plus de 50 km.

Bonnes découvertes !!



# Centre d'hébergement « Loryhan »

Rue de Châteaumont, 50

6833 BOTASSART ( Ucimont - BOUILLON )

Réservation : **Cynthia et Thierry VANDEPLAS**

Rue de Châteaumont, 50

6833 BOTASSART SUR SEMOIS

061 / 65 60 05 - 0496 / 53 94 81

## CONTRAT de LOCATION

Entre le bailleur : **Thierry VANDEPLAS, Rue de Châteaumont, 50, 6833 BOTASSART** et

le locataire : Mr – Mme – Melle : .....

Adresse : .....

adresse mail : .....

Téléphone : ...../...../..... Agissant en qualité de : .....

Groupement : ..... nombre ( +/- ).....

Pour la période du ...../...../ 2010 à 18 h ..... au ...../...../ 2010 à 16 h .....

---

Le bailleur s'engage à mettre à la disposition du locataire un bâtiment situé à BOTASSART ,  
au lieu-dit « Loryhan », rue de Châteaumont, 50, à 6833 UCIMONT

- Le prix de la location est fixé à **200 €** par nuitée/ journée pour un groupe de moins de 25 personnes et à **225 €** par nuitée/ journée pour un groupe de plus de 25 personnes
- Le montant total de la location est fixé à ..... € – ( ..... € X 2 jours ).
- Un acompte de **175 €** est à verser à la réservation au compte n° **132-5064154-19** avant le ..... **En cas d'annulation de votre part, l'acompte n'est jamais remboursé.**
- **Le solde devra être versé au plus tard 10 jours avant l'arrivée du groupe, augmenté d'une caution de 350 €.** Cette caution sera restituée dans les 15 jours qui suivent votre location, sur votre compte, déduite des charges et des dégâts éventuels constatés.
- **Les charges qui ne sont pas comprises dans le montant de la location seront relevées suivant compteurs : - électricité 0,4 €/kw -mazout 0,8 €/L -eau 3 €/ m3 - poubelles et taxe de séjour : 0,2€ par personne/par jour**
- Les dégâts éventuels seront déclarés au plus tard le jour du départ du groupe.
- Le contrat ne prendra effet qu'après réception du contrat signé ( recto-verso ) et de l'acompte.
- En cas de non-respect de ce contrat, le montant total de la location devra être payé.
- En cas de litige, seul le Tribunal de Neufchâteau sera compétent.

---

Veillez nous retourner la copie du contrat ci-jointe dûment signée **RECTO-VERSO**  
à l'adresse suivante : Thierry VANDEPLAS, Rue de Châteaumont, 50, 6833 BOTASSART.

Fait en double le / / 2009,

Pour le bailleur,  
**Thierry VANDEPLAS**

Le locataire, .....

## **MODALITES DE SEJOUR**

### **1. En cas d'absence d'un responsable sur place :**

Les clés du bâtiment sont disponibles sur la table de la cuisine sur place.

*merci de les rendre chez la personne qui vous les a confiées ou en cas d'absence de les déposer dans la boîte à lettres en façade du bâtiment*

2. Avant de quitter le bâtiment, penser à fermer les portes à clé, éteindre les lampes et les appareils électriques branchés ( sauf frigo et congélateur ), fermez les vannes des radiateurs.  
Lors du départ final, un responsable procédera à la vérification de sortie et au décompte des charges liées à votre séjour.

3. TOUT est fait pour que le bâtiment et ses alentours soient propres et en ordre à votre arrivée.

Merci de signaler à Thierry VANDEPLAS – 080 / 68 56 19 ou 0496 / 53 94 81

si tel n'était pas le cas.

De même, veuillez avoir la gentillesse de vérifier, avant votre départ, que :

- la vaisselle est lavée et remise en place.
- le mobilier est remis en place dans la même disposition que lors de votre arrivée.
- la cuisinière (y compris le four), l'évier de cuisine et les tables sont nettoyés.
- les sols du rez et les sanitaires sont nettoyés à l'eau, 1<sup>er</sup> étage et sous-sol aspirés complètement.
- le frigo et le surgélateur sont nettoyés.
- les couettes sont repliées sur chaque lit, avec leur oreiller.
- les fenêtres et les portes sont fermées.
- les lumières sont éteintes et les appareils électriques (TV, ...) débranchés.
- les vannes thermostatiques des radiateurs sont fermées.
- les abords des bâtiments sont propres.
- les déchets ont été évacués au parc à container, les sacs poubelles fermés et déposés dans le container gris près de la grille. - **POSSIBILITE de demander NETTOYAGE via supplément 40 € -**

4. **Par souci d'hygiène et afin d'éviter de salir les matelas, oreillers et couettes, nous vous demandons de recouvrir le matelas par un drap housse, l'oreiller par une taie et la couette par une housse de couette avant de vous endormir...**

5. Les déchets sont triés. Des parcs à containers sont à votre disposition à Menuchenet.

Les poubelles sont payantes... ce qui encourage au tri.

6. N'oubliez pas d'apporter des filtres à café, des essuie-vaisselles, des pastilles de lave-vaisselle.

7. Il est strictement INTERDIT de fumer dans tout le bâtiment.

Des cendriers ( boîtes de conserves ) sont prévus dans la cour à cet usage.

8. A l'arrivée dans le bâtiment un responsable « sécurité » prendra connaissance du fonctionnement de la centrale de détection incendie ( document inséré dans celle-ci ) Il devra également être en possession du numéro de téléphone des secours (100 ou 112). Il sera capable de s'exprimer en français pour lancer cet appel. Une liste des numéros de téléphones urgents est affichée dans la cuisine.

Il prendra connaissance du **R.O.I.** du bâtiment, égalé affiché dans la cuisine et du plan d'évacuation d'urgence affiché dans le bâtiment et devra en informer les membres de son groupe.

9. **Le responsable du groupe s'engage à éviter les nuisances de toutes sortes au voisinage et particulièrement les excès de bruit après 22 heures le soir. En cas de non-respect de ce point, le propriétaire se réserve le droit de faire évacuer les lieux après avertissement.**

Pour accord, Nom, date et signature

# Centre d'hébergement « Loryhan »

Rue de Châteaumont, 50

6833 BOTASSART ( Ucimont - BOUILLON )

Réservation : **Cynthia et Thierry VANDEPLAS**

Rue de Châteaumont, 50

6833 BOTASSART SUR SEMOIS

061 / 65 60 05 - 0496 / 53 94 81

## CONTRAT de LOCATION

Entre le bailleur : **Thierry VANDEPLAS, Rue de Châteaumont, 50, 6833 BOTASSART** et

le locataire : Mr – Mme – Melle : .....

Adresse : .....

adresse mail : .....

Téléphone : ...../...../..... Agissant en qualité de : .....

Groupement : ..... nombre ( +/- ).....

Pour la période du ...../...../ 2010 à 18 h ..... au ...../...../ 2010 à 16 h .....

---

Le bailleur s'engage à mettre à la disposition du locataire un bâtiment situé à BOTASSART ,  
au lieu-dit « Loryhan », rue de Châteaumont, 50, à 6833 UCIMONT

- Le prix de la location est fixé à **200 €** par nuitée/ journée pour un groupe de moins de 25 personnes et à **225 €** par nuitée/ journée pour un groupe de plus de 25 personnes
- Le montant total de la location est fixé à ..... € – ( ..... € X 2 jours ).
- Un acompte de **175 €** est à verser à la réservation au compte n° **132-5064154-19** avant le ..... **En cas d'annulation de votre part, l'acompte n'est jamais remboursé.**
- **Le solde devra être versé au plus tard 10 jours avant l'arrivée du groupe, augmenté d'une caution de 350 €.** Cette caution sera restituée dans les 15 jours qui suivent votre location, sur votre compte, déduite des charges et des dégâts éventuels constatés.
- **Les charges qui ne sont pas comprises dans le montant de la location seront relevées suivant compteurs : - électricité 0,4 €/kw -mazout 0,8 €/L -eau 3 €/ m3 - poubelles et taxe de séjour : 0,2€ par personne/par jour**
- Les dégâts éventuels seront déclarés au plus tard le jour du départ du groupe.
- Le contrat ne prendra effet qu'après réception du contrat signé ( recto-verso ) et de l'acompte.
- En cas de non-respect de ce contrat, le montant total de la location devra être payé.
- En cas de litige, seul le Tribunal de Neufchâteau sera compétent.

---

Veillez nous retourner la copie du contrat ci-jointe dûment signée **RECTO-VERSO**  
à l'adresse suivante : Thierry VANDEPLAS, Rue de Châteaumont, 50, 6833 BOTASSART.

Fait en double le / / 2009,

Pour le bailleur,  
**Thierry VANDEPLAS**

Le locataire, .....

## **MODALITES DE SEJOUR**

### **1. En cas d'absence d'un responsable sur place :**

Les clés du bâtiment sont disponibles sur la table de la cuisine sur place.

*merci de les rendre chez la personne qui vous les a confiées ou en cas d'absence de les déposer dans la boîte à lettres en façade du bâtiment*

2. Avant de quitter le bâtiment, penser à fermer les portes à clé, éteindre les lampes et les appareils électriques branchés ( sauf frigo et congélateur ), fermez les vannes des radiateurs.  
Lors du départ final, un responsable procédera à la vérification de sortie et au décompte des charges liées à votre séjour.

3. TOUT est fait pour que le bâtiment et ses alentours soient propres et en ordre à votre arrivée.

Merci de signaler à Thierry VANDEPLAS – 080 / 68 56 19 ou 0496 / 53 94 81

si tel n'était pas le cas.

De même, veuillez avoir la gentillesse de vérifier, avant votre départ, que :

- la vaisselle est lavée et remise en place.
- le mobilier est remis en place dans la même disposition que lors de votre arrivée.
- la cuisinière (y compris le four), l'évier de cuisine et les tables sont nettoyés.
- les sols du rez et les sanitaires sont nettoyés à l'eau, 1<sup>er</sup> étage et sous-sol aspirés complètement.
- le frigo et le surgélateur sont nettoyés.
- les couettes sont repliées sur chaque lit, avec leur oreiller.
- les fenêtres et les portes sont fermées.
- les lumières sont éteintes et les appareils électriques (TV, ...) débranchés.
- les vannes thermostatiques des radiateurs sont fermées.
- les abords des bâtiments sont propres.
- les déchets ont été évacués au parc à container, les sacs poubelles fermés et déposés dans le container gris près de la grille. - **POSSIBILITE de demander NETTOYAGE via supplément 40 € -**

4. **Par souci d'hygiène et afin d'éviter de salir les matelas, oreillers et couettes, nous vous demandons de recouvrir le matelas par un drap housse, l'oreiller par une taie et la couette par une housse de couette avant de vous endormir...**

5. Les déchets sont triés. Des parcs à containers sont à votre disposition à Menuchenet.

Les poubelles sont payantes... ce qui encourage au tri.

6. N'oubliez pas d'apporter des filtres à café, des essuie-vaisselles, des pastilles de lave-vaisselle.

7. Il est strictement INTERDIT de fumer dans tout le bâtiment.

Des cendriers ( boîtes de conserves ) sont prévus dans la cour à cet usage.

8. A l'arrivée dans le bâtiment un responsable « sécurité » prendra connaissance du fonctionnement de la centrale de détection incendie ( document inséré dans celle-ci ) Il devra également être en possession du numéro de téléphone des secours (100 ou 112). Il sera capable de s'exprimer en français pour lancer cet appel. Une liste des numéros de téléphones urgents est affichée dans la cuisine.

Il prendra connaissance du **R.O.I.** du bâtiment, égalé affiché dans la cuisine et du plan d'évacuation d'urgence affiché dans le bâtiment et devra en informer les membres de son groupe.

9. **Le responsable du groupe s'engage à éviter les nuisances de toutes sortes au voisinage et particulièrement les excès de bruit après 22 heures le soir. En cas de non-respect de ce point, le propriétaire se réserve le droit de faire évacuer les lieux après avertissement.**

Pour accord, Nom, date et signature